

Formulaire de la procédure d'enregistrement de transfert des autorisations de stationnement des professionnels de taxis dans le registre

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/btpp-ads-transfert>

LISTE DES PIECES A FOURNIR

- La copie du RECTO VERSO de la carte de stationnement**

Si vous êtes le **cédant** (vendeur) :

- Si société, **KBIS** de la société datant de moins de trois mois
- Si société **la copie du procès-verbal d'assemblée générale autorisant le transfert** (Document signé par les actionnaires ou certifié conforme par le gérant et mentionnant le numéro de l'ADS et le nom du vendeur ; Document NON NECESSAIRE s'il s'agit d'une EURL, SASU ou d'une entreprise individuelle)
- La copie de la lettre de présentation du successeur** (Cette lettre, datée et signée doit mentionner : le numéro de l'ADS ; le nom du successeur ; le prix déclaré de l'ADS)
- La copie des pièces justifiant l'exploitation effective pour l'ensemble de la période concernée** : 5 ou 15 ans suivant le cas
 - Soit les avis d'imposition (sur le revenu, ou sur les sociétés) ;
 - Soit un bilan comptable pour les ADS ayant été exploitées en location-gérance ;
 - Soit une attestation démontrant que le cédant s'est acquitté de ses obligations sociales (RSI, etc)

Si vous êtes l'**acquéreur** (acheteur) :

- Si société, **la copie du KBIS de la société datant de moins de 3 mois**
- La copie RECTO VERSO de la pièce d'identité du successeur (artisan ou gérant) en cours de validité** (carte nationale d'identité ou passeport ; pour les non ressortissants d'un pays membre de l'UE ou d'un autre Etat partie à l'Espace économique européen : le titre de séjour avec l'adresse de résidence actuelle)
- La copie RECTO VERSO du permis de conduire en cours de validité** (si le successeur est un artisan)
- La copie de la lettre de demande de transférer l'autorisation de stationnement à son profit** (Cette lettre, datée et signée doit mentionner : le numéro de l'ADS, le nom du cédant et le prix déclaré de l'ADS)
- La copie du procès-verbal d'assemblée générale autorisant le transfert** (Document signé par les actionnaires ou certifié conforme par le gérant et mentionnant le numéro de l'ADS et le nom de l'acquéreur ;

Document NON NECESSAIRE s'il s'agit d'une EURL, SASU ou d'une entreprise individuelle

Cas particuliers :

• **Liquidation judiciaire :**

- La copie du jugement de liquidation judiciaire désignant le mandataire liquidateur**
- La copie de l'ordonnance du juge autorisant la vente**
- La copie de la preuve que les diligences ont été faites par le mandataire judiciaire** (par lettre recommandée ou par l'huissier si le matériel n'est pas inclus dans la vente : carte d'autorisation de stationnement, plaque de stationnement et horodateur)

• **Vente forcée :**

- La copie du cahier des charges de la vente**
- La copie du procès-verbal de la vente aux enchères publiques**
- La copie de la preuve que les diligences ont été faites** (par lettre recommandée ou par l'huissier si le matériel n'est pas inclus dans la vente : carte d'autorisation de stationnement, plaque de stationnement et horodateur)

• **Vente en cas d'incapacité définitive entraînant l'annulation du permis de conduire des véhicules de toutes les catégories :**

- La copie de la décision de la commission médicale primaire départementale du service des permis de conduire de la préfecture du lieu de résidence** (portant la mention « inapte tous permis »)

• **Vente en cas de décès :** (ATTENTION : le décès doit être préalablement déclaré au Bureau des taxis et transports publics)

- La copie de l'acte de notoriété qui désigne tous les héritiers**
- La copie de l'ordonnance du Juge des tutelles autorisant la vente** (si présence d'héritiers mineurs)